

## EDITORIAL



### Que peut l'Union Africaine ?

Nous avons été surpris cette semaine par un soi-disant rapport publié au nom de l'Union Africaine fustigeant le mouvement du 6 août 2008 et ses instigateurs. Le document n'a épargné aucun effort pour appeler le reste des institutions et organismes internationaux à participer au blocus de la Mauritanie. C'est la seule fois presque où l'Union Africaine se tourne contre l'un de ses membres fondateurs, non pour venir à sa rescousse, mais pour l'enfoncer davantage dans sa situation de crise. Mais il est important d'interpeller la conscience africaine sur l'utilité et l'efficacité de ses mesures. Faut-il se demander si par défaut de résoudre les innombrables crises africaines, le conseil de l'Union Africaine se détruit de l'intérieur et consomme ses membres ? Ne faut-il pas s'attarder longuement sur une prise de décision qui peut causer des dommages à un pays membre ? Surtout quand le pays s'appelle la République Islamique de Mauritanie. La Mauritanie qui abrite sur son territoire des milliers et des milliers d'africains et qui est le pays de transit de plusieurs autres milliers de candidats à l'émigration clandestine. Cette terre d'accueil hospitalière à des milliers d'africains noirs et arabes mérite-t-elle de telles sanctions sévères de la part de l'Union Africaine ? Assiste-t-on à des manipulations du système de l'Union Africaine ? Faut-il croire aux rumeurs qui pensent que derrière la décision de l'Union Africaine se campe un pays voisin à la Mauritanie et qui lui reproche ses nouvelles orientations ? De toutes les façons, l'Union Africaine n'a pas de leçons à donner à ses membres puisque tout simplement elle n'a depuis sa création pu avancer d'un pouce dans la résolution des conflits qui engagent le continent. Que se soit au Kenya, au Darfour, en Côte d'Ivoire, au Congo, au Tchad, au Mali ou tout simplement au Sahara occidental. C'est peut être ce qui explique la position du Souverain Marocain, feu Hassan II qui n'a jamais cru à la crédibilité d'une telle institution. Et le Maroc claquait le portillon de la dite organisation lorsqu'il s'est avéré qu'elle crée plus de problèmes qu'elle ne les résout. Et la Mauritanie risque d'emboîter le pas à son voisin marocain. Notre pays se réserve le droit d'ignorer une telle décision vu son inconséquence et sa ridicule. Et malgré tout, la Mauritanie avec son mouvement du 6 août 2008 continuera à lutter contre vents et marées contre les nostalgiques de la gabegie et du despotisme classique. Seul le peuple mauritanien est habilité à sanctionner ses gouvernants. Il l'a fait à l'ex-président Sidi Ould Cheikh Abdellahi et il le fera à tout ceux qui veulent mettre les bâtons dans les roues du 6 août 2008.

Boumouzouna

### Visite du président du HCE au Centre National Hospitalier de Nouakchott



### Le ministre des mines en visite à l'Inchiri



Mohamed Abdallahi Ould Oudaa, ministre des mines et de l'industrie a exhorté mardi après midi la société Taziasst Mauritanie Ltd SA à respecter tous les engagements pris dans le cadre du code minier. Il a réaffirmé aussi la nécessité pour elle, d'accorder davantage d'importance à l'aspect environnement dans l'extraction minière.

### Voilà ce que nous voulons et non ce que veut l'Union Africaine

A entendre les déclarations du Conseil de paix et de sécurité de l'U.A, on se croirait à la veille d'un procès qui ne cache pas ses



### Comment nourrir la planète en 2050 ?

### Un conseil au Conseil

Point de vue sur le rapport du de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (U.A.), rendue lors de la 151<sup>ème</sup> réunion de ce Conseil, tenue, au niveau ministériel, à New York, le 22 septembre 2008 ; laquelle réunion a été consacrée à l'examen de la situation en Mauritanie.

Auteur

Ded Ould Ahmed BAZEID /Tél. 230 34 99 et 630 34 99 /Email : ahmedbazeid1@yahoo.fr

## Visite du président du HCH au centre national hospitalier de Nouakchott



Le Général Mohamed Ould Abdel Aziz, Président du Haut Conseil d'Etat, Chef de l'Etat, a affirmé que le pays dispose d'énormes capacités mais que la mauvaise gestion et la gabegie y ont sévi pendant très longtemps et ont conduit à la situation tragique qu'il vit actuellement. Le Président du Haut Conseil d'Etat a aussi invité les Mauritaniens à unir leurs efforts, à dépasser les mentalités du passé et aller à pas sûrs vers un avenir meilleur. Il a ajouté, au cours d'une visite effectuée samedi au Centre hospitalier national, que cet établissement travaille avec persévérance au service du citoyen et que les problèmes qu'il affronte seront solutionnés grâce à la mise à disposition des capacités disponibles pour le développer en tant qu'institution pionnière dans la fourniture des prestations hospitalières à tous les citoyens.

S'adressant à la presse, le général Mohamed Ould Abdel Aziz, président du Haut conseil d'Etat, chef de l'Etat, a salué les efforts déployés par le staff du Centre hospitalier national et l'importance de ces efforts pour les citoyens, ainsi que le service rendu aux faibles revenus, notamment les urgences et l'hémodialyse. Il a ajouté que les médecins mauritaniens disposent d'une grande connaissance tout comme leurs homologues dans le monde entier.

A une question relative à la position de l'Union Africaine, le Chef de l'Etat a répondu en disant que cette position n'est ni constructive ni positive et que les déclarations des représentants du peuple mauritanien lui suffisent comme réponse. Le communiqué du Conseil de l'UA ne sert pas le peuple mauritanien qui connaît mieux ses intérêts et les recherchent là où ils se trouvent, a-t-il souligné. S'agissant d'une question sur le " retour de l'ex président ", le général Mohamed Ould Abdel Aziz a indiqué que cela n'est pas tout à l'ordre du jour, expliquant que la Mauritanie n'est pas dans une situation normale puisque ne disposant pas de président élu par le peuple. " Mais le pays dispose de toutes les autres institutions démocratiques représentant le peuple qui exercent leurs fonctions normalement ", a-t-il fait constater. Le président du Haut Conseil d'Etat a considéré que le pays surmontera le problème d'absence de président élu avec l'organisation de journées de concertation permettant à tous, élus, institutions gouver-

nementales, partis politique et société civile, de discuter et de rechercher des perspectives d'avenir. La situation de la Mauritanie diffère de celle d'autres pays connaissant des guerres internes, a-t-il relevé, précisant que le peuple mauritanien est cultivé et civilisé et qu'il vit dans la sécurité et la stabilité. Le général Mohamed Ould Abdel Aziz a affirmé que la Mauritanie connaîtra, après les journées de concertation, des élections présidentielles justes et transparentes qui permettront de doter le pays d'un président élu. Il a insisté sur la détermination des autorités mauritaniennes à poursuivre sans relâche leurs efforts de lutte contre le terrorisme jusqu'à ce que le pays jouisse du climat de sécurité et de stabilité et endigue le terrorisme dans toutes ses formes. Il a expliqué que l'Etat ne portait pas, par le passé, l'intérêt qu'il faut à son armée et qu'il ne la dotait pas des moyens nécessaires pour faire face aux attaques barbares et injustifiées contre le pays. " Mais le commandement actuel se penche sur l'étude des mesures qui s'imposent en vue prendre des dispositions fermes pour combattre le phénomène du terrorisme ", a-t-il assuré. Le chef de l'Etat a visité au cours de ce déplacement les services des urgences, de l'hémodialyse, de la pédiatrie, des maladies pulmonaires, de la chirurgie interne, de la réanimation, les deux pharmacies de distribution et des indigents, le Centre d'oxygène, la maternité, le Laboratoire et le Scanner. Dans ces différents services, il a écouté des explications sur la nature du travail et les prestations fournies aux citoyens. Le général Mohamed Ould Abdel Aziz s'est également réuni avec le staff du Centre hospitalier national et un certain nombre de cadres du ministère de la santé avec qui il a évoqué les services rendus par cette installation et les difficultés qu'elle affronte. Certains intervenants au cours de cette réunion ont considéré que la visite du chef de l'Etat vient corroborer la position centrale qu'occupe l'action sanitaire dans le développement national et l'intérêt accordé à la dimension hospitalière du système sanitaire et à la donne sociale dans la fourniture de la prestation. Durant la réunion avec l'administration et les employés du CHN, le général Mohamed Ould Abdel Aziz a appelé au respect des règles de la transparence et mis en garde contre la mauvaise gestion qu'a connue le pays pour plus de 20 ans et qui l'a conduit à la pauvreté et au sous développement. " Si nous poursuivons notre marche dans ce sens, nous ne progresserons jamais ", a-t-il souligné. Le chef de l'Etat a donné ses instructions, au cours de la réunion, au ministre des affaires économiques et du développement pour acquérir au plus tôt possible un scanner pour le compte du CHN, l'exhortant à éviter la lenteur de la routine administrative. Il a également ordonné la réparation de l'ancien scanner en panne dans le CHN et son transfert au Centre hospitalier de Kiffa. Le général Mohamed Ould Abdel Aziz a aussi donné ses instructions pour le paiement, à la première semaine d'octobre prochain, de la 3ème tranche de la subvention annuelle attribuée par le budget de l'Etat au CHN. Cette subvention avoisine les 500 millions d'ouguiyas, soit 34% du budget du Centre

hospitalier national. "Celui veut travailler et accompagner la marche et dispose de la volonté de changement est appelé à le faire avec dévouement et intégrité et celui qui ne le veut pas n'a pas déplace parmi nous ", a-t-il dit, précisant qu'il n'est plus permis à aucun responsable de rester les mains croisées dans son bureau, sous la fraîcheur de la climatisation, sans aucun égard à la mission qui lui est confiée. Le chef de l'Etat a assuré que les instructions données au cours de cette réunion seront suivies et exécutées, que ce soit par les responsables qui en ont la charge ou par d'autres à leur place. Et d'ajouter : " Nous devons dépasser le stade des palabres et des projets et études dans lesquels nous avons perdu beaucoup de temps pendant les 20 dernières années sans parvenir à améliorer les conditions de vie des citoyens. Les financements obtenus et évoqués par les media n'ont servi à rien dans ce domaine car il n'existe pas d'hôpitaux ni de dispensaires à l'intérieur du pays. C'est pourquoi tous les gens ont quitté leur lieu d'origine pour venir s'installer à Nouakchott à la recherche des plus modestes prestations, inexistantes à l'intérieur, qu'elles soient sanitaires, éducatives ou en matière d'eau et d'électricité ". S'adressant aux participants, le président du Haut conseil d'Etat a dit : " J'admire beaucoup votre prise de conscience de cette réalité mais le plus

président dispose d'un budget de un milliard et demi d'ouguiyas. Il a ajouté que le budget de l'état major particulier du président dépasse le milliard d'ouguiyas et que cela est valable pour bien d'autres départements gouvernementaux. " Il y a beaucoup de gabegie pratiquée en dehors des budgets déclarés dans le cadre de ce qui est connu sous l'appellation : allocations supplémentaires ", a-t-il aussi révélé. Le chef de l'Etat a dit ne pas s'opposer en principe à ces allocations supplémentaires si elles devraient être dépensées pour couvrir des services sociaux du citoyen. "Cela requiert de nous tous d'accorder l'importance qu'il faut à l'intérêt du pays, de prendre conscience et d'assumer la responsabilité envers le patrie ", a-t-il considéré, soulignant que l'histoire est là pour mettre à nu tous les agissements. Et de conclure : " l'histoire a retenu pour beaucoup le qualificatif de symboles de la gabegie puisqu'ils ont suivi un chemin non honorable et servant uniquement les intérêts personnels ". Cette visite rentre dans le cadre du mouvement restructuration du 6 août 2008.

les décideurs qui ont précédé ceux en place actuellement. - Des mesures concrètes pour recaser les habitants des gazras. Recasement dont l'utilité n'est point est à prouver et qui n'a coûté qu'une simple visite locale des sites. Visite, qui certes coûte moins qu'une visite

en Adalousie, d'autant plus qu'elle en rapporte mieux, à moins d'être seuviu leu'ndelouss ??? ?

- Des instructions enjoignant pour que l'Hôpital National soit rééquipé sans retard, avec ordre d'abréger les « formalités » de ce rééquipement.

- Des consignes effectives, ayant donné lieux au prompt règlement des considérables arriérés de salaires des fonctionnaires de certaines communes.

Fonctionnaires dont la situation salariale, plus qu'affligeante, n'avait connue auparavant que l'indifférence des autorités publiques.

- Limogeage du DG de la SOMELEC pour continuation obstinée de pratiques de facturation arbitraire de l'éclairage publique aux populations des quartiers non illuminés de Nouakchott. Des mesures qui confirment qu'il est heureusement autorisé maintenant, de faire confiance à l'appréciation objectives des autorités des problèmes que vivent les populations. Donc Aziz, félicitations. Tes propos au meeting du 18/08/2008, dans lesquels tu a déclaré que « les problèmes des citoyens que nous vivons actuellement et que tout le monde connaît, perturbent ton sommeil ». Sont en train d'être des actes et partant, tes engagements honorés, à la satisfaction de l'écrasante majorité des Mauritaniens. Du courage et plus de concret et peu importe, l'avis infondé d'une poignée de nostalgiques d'avoir en Mauritanie une autorité pour le caprice d'avoir une autorité.



important c'est la mise en application de ces idées, le dépassement du stade des paroles et l'accomplissement de réalisations palpables au service du pays et du peuple et en contribution au changement du statu quo actuel ". Il a expliqué qu'il n'y a pas de place à l'hésitation quand il s'agit d'une idée servant le pays et le citoyen et contribuant à l'amélioration des conditions de vie. " Il convient de franchir des pas concrets et de réaliser ce qui peut l'être avec le disponible en attendant de le compléter à l'avenir ", a-t-il souligné. Le général Mohamed Ould Abdel Aziz a ajouté qu'il est " vrai que la réalisation d'un hôpital requiert l'acquisition d'un grand nombre d'équipements, la disponibilisation des moyens garantissant la maintenance de ces équipements et le recrutement d'un personnel pour y travailler ". Mais, fait-il constater, si à chaque fois que nous voulons réaliser quelque chose nous sommes découragés par le seul problème des moyens, nous ne réaliserons rien. "Notre pays dispose d'énormes ressources, je suis parfaitement informé sur les budgets de tous départements gouvernementaux et sur celui de la présidence qui atteint des milliards, sans grande utilité ", a indiqué le chef de l'Etat, précisant que le cabinet du

L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

## Comment nourrir la planète en 2050 ?

**Au cours de la conférence internationale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui s'est tenue du 3 au 5 juin à Rome, les principaux dirigeants de la planète ont pris l'ampleur du nouveau défi mondial que représente la sécurité alimentaire qui doit simultanément faire face à une forte augmentation de la demande et des prix, aux effets du réchauffement climatique et la concurrence croissante des productions d'agrocarburants.**

A l'issue de ce sommet, les pays se sont engagés à lutter "par tous les moyens" contre la crise alimentaire, qui touche de plein fouet les pays les plus pauvres et provoque des émeutes en Afrique et en Asie. Les états s'engagent également à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées pour 2015 au plus tard.

Environ 850 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde et la crise actuelle, marquée notamment par une augmentation de 50 % du cours des céréales en 6 mois, met en danger 100 millions de personnes supplémentaires. La Banque mondiale a [averti que l'inflation alimentaire](#) n'est pas un phénomène temporaire et que les cours devraient rester supérieurs à ceux de 2004 jusqu'en 2015. Selon les prévisions, il sera nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050, au regard de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires. Avec l'élévation du niveau de vie, la consommation de viande augmente, et donc les besoins en céréales pour nourrir le bétail également. Les habitants des pays en voie de développement, qui, récemment encore, se contentaient de peu, veulent maintenant de la viande et des produits laitiers. Conséquence : afin de nourrir le bétail, la demande de céréales augmente de manière considérable. Pour produire un kilo de viande, il faut 7 kilos de céréales. En 20 ans, a constaté la FAO, la consommation annuelle de viande par habitant en Chine est passée de 20 kilos à 50. Selon l'ONU, la production alimentaire doit augmenter de 50 % d'ici 2030 pour faire face à la demande, ce qui exige un effort financier de 15 à 20 milliards de dollars par an. Les émeutes contre la "vie chère" ont fait prendre conscience qu'il fallait produire plus et vite. Selon les projections 2007 du Food and Agricultural Policy Research Institute ([Fapri](#)), un centre de recherche américain, le monde aura besoin de 200 millions de tonnes de céréales supplémentaires dès 2015 - il en a produit 2,1 milliards en 2007.

Pour produire plus, deux leviers existent : l'augmentation des surfaces et celle des rendements. Selon la FAO, il y a 1,5 milliard de terres cultivées à l'échelle mondiale, et 4 milliards de cultivables. Avec plus ou moins de

potentiel néanmoins, car celles cultivées aujourd'hui sont les meilleures et les plus accessibles.

"Il est certes possible d'augmenter le nombre de terres cultivées, mais cela se fera au détriment des forêts ou des pâtures, des surfaces importantes pour le stockage du carbone et la biodiversité", explique Bruno Dorin, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ([Cirad](#)).

Tout cela est donc question d'arbitrages. "Les pâtures servant à l'alimentation animale, ne vaut-il pas mieux laisser brouter le bétail que de cultiver des céréales pour le nourrir ?", interroge l'économiste. Deux autres points font également question : le développement des agrocarburants et la culture des O G M .

Le niveau élevé des prix agricoles devrait constituer l'une des principales incitations à produire davantage, estime l'institut technique Arvalis dans sa revue Perspectives agricoles. Selon la Commission, l'UE pourrait, dans les dix ans, augmenter sa production de céréales de 50 millions de tonnes (256 millions en 2007). Elle envisage d'en gagner 38 millions par une hausse de 1 % des rendements par an, le reste provenant d'hectares supplémentaires. La jachère pourrait être supprimée.

Selon l'indice FAO des prix alimentaires, la moyenne des quatre premiers mois de l'année est supérieure à 53 % à la même période de 2007. Cette crise touche les plus pauvres, qui consacrent la plus grande partie de leur budget à l'alimentation. Ce n'est donc plus seulement la sécurité alimentaire de la planète qui est en jeu, mais la paix mondiale.

Il est vrai que depuis presque un demi-siècle, les pays développés ont favorisé dans le Tiers Monde les cultures de rente et d'exportation, comme le coton, au détriment d'une agriculture destinée à nourrir les populations locales.

Le Président Sarkozy a eu le courage et la lucidité de dénoncer, à Rome, cette « erreur stratégique historique ». Son idée de création d'un groupe d'experts sur la sécurité alimentaire, comme il en existe un sur le climat (le GIEC), est utile et la création d'un tel organisme est urgente.

S'agissant des mesures à prendre pour s'attaquer réellement à ce fléau, elles sont à la fois d'ordre conjoncturelles et structurelles. La première urgence est de renflouer le Programme alimentaire mondial des Nations unies ([PAM](#)), dont le déficit de financement atteint 500 millions de dollars, comme le souligne la Banque mondiale qui s'engage par ailleurs à doubler le volume de son prêt en Afrique subsaharienne pour accroître

la productivité. Robert Zoellick, de la Banque Mondiale, lance aussi l'idée que les fonds souverains pourraient consacrer 30 milliards de dollars, soit 1 % de leur actif de 3.000 milliards de dollars, aux investissements en Afrique.

Face à une demande alimentaire mondiale qui explose, il faut également réhabiliter et favoriser par tous les moyens les cultures vivrières qui ont petit à petit cédé le terrain à une agriculture non nourricière. Cette tendance s'est étendue jusqu'en Afrique subsaharienne qui se trouve aujourd'hui contrainte d'importer des produits de base à des prix exorbitants.

Face à cette évolution, il faut également traiter la question clé des subventions agricoles dans les échanges mondiaux. L'OMC soutient par exemple que si la libéralisation joue contre les pays importateurs de denrées parce qu'elle entraîne une hausse des prix, elle représente une chance pour les pays en voie de développement et leurs fermiers.

Actuellement, pour un dollar de denrées qu'il produit, un agriculteur d'un des 30 pays membres de l'OCDE reçoit en moyenne près de 30 cents de subvention. Il peut ainsi vendre moins cher ses aliments tout en réalisant un profit. Privé de subventions, le producteur du tiers monde ne peut concurrencer ces prix artificiellement bas, et se voit exclu du marché.

Mais la question des subventions agricoles est complexe car si la diminution de ces subventions peut améliorer le sort de certains pays, elle risque également d'aggraver la situation d'autres états, comme l'Égypte ou l'Indonésie qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires et dont la facture agricole est actuellement allégée par les subventions des produits qu'ils importent.

Mais l'éradication de la faim dans le monde passera également par des modifications profondes de nos modes de vie et de nos habitudes, même si cela représente un vrai défi social, culturel et politique. Il faut un demi hectare (5000 m<sup>2</sup>) de terre cultivable pour produire 70 kg de boeuf ou 10000 kg de pommes de terre.

Entre 30000 et 60000 litres d'eau sont nécessaires pour produire 1 kg de viande de boeuf contre seulement 800 litres pour 1 kg de blé. La production de viande utilise ainsi 60 % des réserves d'eau mondiale. Le bétail des pays riches mange autant de céréales que les indiens et les chinois réunis (2,5 milliards d'êtres humains). Près de 50 % de toutes les récoltes alimentaires dans le monde servent à nourrir le bétail et 64 % des terres cultivables servent à la production de viande (pâturages et fourrage). En terme d'impact économi-

que et écologique, nous devons donc nous interroger sur nos modes de vie et nos choix alimentaires qui ne seront sans doute plus supportables pour la planète dans un monde de 9 milliards d'habitants.

Nous devons aussi sérieusement réévaluer l'intérêt d'accroître la production mondiale des [agrocarburants](#). Pour produire 10 % de leur consommation en 2020, les Etats-Unis devraient mobiliser 43 % de leur surface agricole et l'Europe 38 %, selon l'AIE ! Alors que les terres en jachère ne représentent que 7 % de la surface agricole de l'Union.

En 2008, on estime que 15 millions d'hectares étaient utilisés au niveau mondial pour la production d'agrocarburants, soit 1 % du total des terres arables. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), si les pays adoptent les politiques en cours d'examen sur la sécurité énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub>, alors 52,8 millions d'hectares seront nécessaires à la culture d'agrocarburants, soit cette fois 3,8 % du total des terres arables. Compte tenu de la raréfaction des terres agricoles et l'augmentation de la demande agricole mondiale, une perspective est-elle vraiment souhaitable ?

On voit donc que cette question essentielle de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la faim dans le monde doit être abordée non seulement sous l'angle économique et politique mais également dans ses dimensions sociales et culturelles et chacun d'entre nous, par ses choix de vie personnels et ses attitudes de consommation "équitables", peut contribuer à résoudre ce redoutable problème.



Faites lire CHEMSIYAT  
le journal de  
l'environnement

L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

Mensuel indépendant Visite site Web: [www.ongafe.org](http://www.ongafe.org) et [www.afe.mr](http://www.afe.mr) N° 36 mois d'octobre 2008

## Un conseil au Conseil

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du contenu de la décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (U.A.), rendue lors de la 151<sup>ème</sup> réunion de ce Conseil, tenue, au niveau ministériel, à New York, le 22 septembre 2008 ; laquelle réunion a été consacrée à l'examen de la situation en Mauritanie.

Aussi en africain, je ne peux que me réjouir des assises de ce Conseil et du souci de bien faire, qui est censé l'animer. Mieux, je me flatte de l'existence du docte regroupement auquel s'affilie ce Conseil, entre autres organes.

En effet il n'est point de verbiage, de reconnaître à l'Union Africaine (U.A.), d'être l'unique en son genre, au niveau mondial, à réunir l'ensemble des Etats africains au sein d'une seule et même structure continentale.

Au titre donc de ce panafricanisme, force est de considérer, que nul africain ne peut rester indifférent à ce que nos décideurs s'en sont rendus auteurs en la matière. Cette astreinte est d'autant plus contraignante, toutefois où la décision, qui au prix de sacrifier, en fond et en forme, les textes de l'Union, ne saurait être que de préjudice à cette cohésion africaine. Cohésion on ne peut plus nécessaire par les temps qui courent.

Pour en revenir, à cette décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'U.A., il est vérifiable que par analogie à celle qu'il a rendue précédemment, lors de sa saisine du même cas de figure, au cours de sa 36<sup>ème</sup> réunion, tenue à Addis Abéba, le 4 août 2005, le Conseil tout en se référant dans ses considérants au mêmes textes, à savoir :

l'acte constitutif de l'U.A. ;  
la Décision AHG/142 (XXXV) d'Alger de juillet 1999 ;  
la Déclaration de Lomé de juillet 2000 ;  
le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité ;

en est arrivé à deux décisions de différentes teneurs.

Dans la décision de la 36<sup>ème</sup> réunion, il est mentionné : « le Conseil a exigé le retour rapide à l'ordre constitutionnel », cependant qu'il est mentionné dans la décision de la 151<sup>ème</sup> réunion : « Le Conseil exige le retour à l'ordre constitutionnel par le rétablissement inconditionnel de M. Sidi Ould Cheikh Abdallahi, Président de la République Islamique de Mauritanie, dans ses fonctions, à la date du 6 octobre 2008

au plus tard, et met en garde les auteurs du coup d'Etat et leurs soutiens civils contre les risques de sanctions et d'isolement qu'ils encourrent au cas où ils ne répondraient pas positivement à cette exigence ».

Si l'on se fie aux termes de la 2<sup>ème</sup> sentence, qui s'est attelée à matérialiser le retour à l'ordre constitutionnel à travers le rétablissement inconditionnel du Président renversé, M. Sidi Ould Cheikh Abdallahi, il s'en dégage, que la première décision, tant en ses termes, qu'en sa portée, est, on ne peut plus, inéquitable.

Ne fallait-il pas plutôt, s'agissant du même cas d'espèce, de la même instance et des mêmes considérants, conditionner dans la première décision, le retour à l'ordre constitutionnel à travers le rétablissement inconditionnel du Président renversé, M. Maaouya Ould Taya, lui aussi Président de la République, élu plus d'une fois.

En réalité, il en a été tout autrement, entendu que la première décision du Conseil de Paix et de Sécurité a reçu toute la bénédiction de l'U.A., à en connaître de la présence aussi effective, que distinguée, de celle-ci tout au cours du récent processus de transition.

En dehors de ceci, il est tout aussi surprenant, que ce Conseil, dans son argumentation de cette 2<sup>ème</sup> décision-ci cite « les résultats négatifs des différentes missions qui ont été effectuées en Mauritanie depuis le 6 août 2008 » et partant, « exprime sa grave préoccupation devant le fait que, malgré les efforts déployés à ce jour, aucune avancée n'a été obtenue sur la voie d'un retour rapide à la légalité constitutionnelle ».

Pour en savoir qu'il en est autrement, suffisons-nous tout simplement d'interroger le calendrier de ces missions et d'en citer les déclarations.

### Mission du 10/08/2008

M. Ramadane Lamamra, Commissaire à la Paix et à la Sécurité au sein de l'U.A., conduisant une délégation de l'Union Africaine à Nouakchott, à l'issue de sa rencontre avec les autorités en place, a fait la déclaration suivante :

« Vous savez que l'Union Africaine est déterminée à être partie prenante dans la solution des problèmes et non dans la créations de ceux-ci.

Sur cette base, elle a accompagné la marche du succès de la période transitoire en Mauritanie.

Son désir aujourd'hui est de contri-

buer, selon les possibilités, bien que la responsabilité du façonnement de l'avenir revient aux mauritaniens eux-mêmes ».

### Mission du 25/08/2008

M. Jean Ping, Président de la Commission de l'U.A., en visite en Nouakchott, en compagnie de M. Ramadane Lamamra, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'U.A., à l'issue de sa rencontre des autorités en place, a déclaré :

« Nous sommes venus pour trouver une solution à la situation qui prévaut et nous avons été très bien reçus par le Général Mohamed Ould Abdel Aziz.

Nous allons rencontrer un certain nombre de personnalités dans le cadre de notre mission ».

### Mission du 15/09/2008

M. Ramdane Lamamra, Commissaire à la Sécurité et à la Paix de l'U. A., en visite à Nouakchott, à l'issue de sa rencontre des autorités en place, a fait la déclaration suivante :

« Comme vous le savez, c'est ma 3<sup>ème</sup> mission en Mauritanie au cours de ces 40 derniers jours. Je souhaite qu'elle soit une occasion pour continuer mes entretiens avec tous les responsables et frères dans ce pays.

Je compte avoir plus de consultations et d'échanges de points de vue et d'informations.

Nous sommes très intéressés, à l'Union Africaine, par les développements survenus dans ce pays frère et nous avons une grande responsabilité pour aider la Mauritanie et les mauritaniens, afin qu'ils puissent sortir de la situation difficile que traverse leur pays.

Je pense que nous bénéficions dans ce cadre de la confiance de toutes les parties mauritaniennes, ainsi que de la confiance et de l'appui de la communauté internationale, et notre responsabilité nous interpelle à fournir plus d'efforts pour accompagner le processus démocratique de la Mauritanie pour sortir de cette situation.

Notre souhait est de voir les différentes sensibilités mauritaniennes dépasser les divergences et faire prévaloir la légalité. ».

### Mission du 18/09/2008

M. Hon Sawadogo Lassane, Député, conduisant une délégation du parlement africain en visite en Mauritanie, à l'issue de sa rencontre des autorités en place, a fait la déclaration suivante :

« Le Président du Haut Conseil de l'Etat nous a fait l'honneur de nous recevoir. Nous avons échangé sur l'objet de notre mission. Nous avons été dépêchés par le Parlement Panafricain en Mauritanie afin de s'enquérir de ce qui se passe dans ce pays depuis le 6 août 2008.

Donc nous avons bénéficié de la part du Président du Haut Conseil de l'Etat d'informations par rapport à ces événements et nous avons échangé par rapport aux perspectives nouvelles qui s'offrent à la Mauritanie au regard du contexte actuel ».

Exclusion donc est établie de « résultats négatifs des différentes missions qui ont été effectuées en Mauritanie depuis le 6 août 2008 », tout comme, il est aussi notoire qu'il n'y a pas lieu d'exprimer « sa grave préoccupation devant le fait que, malgré les efforts déployés à ce jour, aucune avancée n'a été obtenue sur la voie d'un retour rapide à la légalité constitutionnelle ».

Etat de choses d'ailleurs dont le Conseil de Paix et de Sécurité pouvait s'en rendre compte de lui-même à en revenir à ces missionnaires de l'U.A., ou tout au moins en invitant, au préalable de sa décision, la Mauritanie à présenter sa position à ce sujet, tel que prévu par le Protocole relatif à la création de ce Conseil, qui stipule en son article 8 § 10/ a :

« ARTICLE 8 – PROCEDURE - Organisation et réunions  
10. Le Conseil de Paix et de Sécurité peut décider de tenir des réunions publiques. A cet effet :  
a. tout Etat membre qui n'est pas membre du Conseil de Paix et de Sécurité, s'il est partie à un conflit ou à une situation soumise à l'examen du Conseil de Paix et de Sécurité, est invité à présenter sa position et à participer sans droit de vote aux débats ».

Et puisqu'on se penche sur le Protocole relatif à la création de ce Conseil, il est donné de constater que cette instance pour statuer et en toute validité, ne doit se tenir ses assises qu'au siège de l'Union, à moins qu'un autre Etat membre de l'U.A. propose d'abriter cette réunion, tel que prévu aux § 3 et 4 de l'article précédent qui dispose ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8 PROCEDURE - Organisation et réunions  
3. Les réunions du Conseil de Paix et de Sécurité se tiennent au Siège de l'Union.

Voir 5

## Un conseil au Conseil

ARTICLE 8 PROCEDURE - Organisations et réunions

3. Les réunions du Conseil de Paix et de Sécurité se tiennent au Siège de l'Union.

4. Lorsqu'une réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, et sous réserve de l'acceptation de cette invitation par les deux tiers des membres du Conseil de Paix et de Sécurité, cet Etat membre prend en charge les incidences financières additionnelles que la tenue de la réunion hors du siège de l'Union aura entraînées pour la Commission ».

Dispositions qui excluent naturellement la tenue de cette réunion à New York et partant met en cause la légitimité de sa décision.

Au-delà de ce vice de forme, cette décision, qui s'appuie dans ses considérants sur le rappel, entre autres, « des dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, que la Mauritanie a ratifiée le 7 juillet dernier », se devait, au regard du contenu de cette charte, de prendre en considération, le rapport du Président de la Commission de l'U.A. sur l'évolution de la situation en Mauritanie ; lequel rapport a été présenté officiellement à ce Conseil lors de 76<sup>ème</sup> réunion tenue le 10 avril 2007 à Addis Abeba.

Rapport qui en vertu de son § 68, il est retenu que « Pour sa part, l'U.A. doit continuer à appuyer la Mauritanie, en faisant intervenir tous les mécanismes d'accompagnement et d'assistance existants, afin de contribuer à la consolidation des acquis de la transition ».

Ne s'imposait-il pas donc à ce Conseil de savoir, avant de rendre sa décision, que la situation dans laquelle se trouve actuellement la Mauritanie, est imputable d'abord à l'U.A., plus qu'à tout autre.

N'est ce pas cette institution qui est chargée de « faire intervenir tous les mécanismes d'accompagnement et d'assistance existants » en Mauritanie après la transition ?

Et à en prévoir ce qui pouvait découler de ce blocage - ALLAH nous en garde -, le Conseil de Paix et de Sécurité n'est lui aussi pas moins passible que l'U.A. de responsabilités en la matière, à en revenir, tant à ses objectifs, qu'à ses principes, tel qu'en dispose le Protocole relatif à la création de ce Conseil, qui dispose ainsi qu'il suit :

« Article 3 - Objectifs

Les objectifs du Conseil de Paix et de Sécurité sont : .....

b. d'anticiper et de prévenir les

conflits. f. de promouvoir et d'encourager les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Article 4 - Principes

Le Conseil ..... est, en particulier, guidé par les principes suivants :

b. la réaction rapide pour maîtriser les situations de crise avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts ;

c. le respect de l'Etat de droit, des droits fondamentaux de l'homme et des libertés, le respect du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que du droit international humanitaire. »

Somme toute, l'U.A. - Commission et Conseil confondus - s'est rendue délinquante auteur du délaissement du suivi du processus de transition en Mauritanie. Et quel délaissement ? Un délaissement à la merci de manœuvres oligarchiques négativement avérées.

Dans toute cette saga, ce qui porte au comble, c'est que la Mauritanie, souffre-douleur du délaissement de l'U.A., pour avoir trouvé le moyen de parer au pire, d'une manière ou d'une autre, tant peu idoine fusse-t-elle, se voit condamnée pour ce palliatif. Et par qui ? Par cette U.A., qui au lieu d'assister ce Pays, l'avait bel et bien délaissé.

Entre deux maux, il faut bien choisir le moindre, ça se tolère. Mais en vouloir à autrui pour le simple fait d'avoir échappé de justesse à la trappe qu'on lui ouvre. N'est ce pas un brin maso ?

En illustré, c'est exactement cette scène que fait vivre en dramaturge, l'U.A., hélas, aux Mauritanien dans l'octuplé inédit suivant :

1<sup>er</sup> acte :

Approbation par l'U.A. du Coup d'Etat de 2005 en Mauritanie

2<sup>ème</sup> acte :

Implication zélée de l'U.A. dans le processus de transition

3<sup>ème</sup> acte :

Engagement de l'U.A. au suivi de la consolidation des acquis de la transition en Mauritanie subséquemment à la mise en place des institutions démocratiques

4<sup>ème</sup> acte :

Déficience du suivi de l'U.A. portant blocage des institutions démocratiques en Mauritanie, d'où l'instauration d'un

climat de crise de nature à se transformer en conflits ouverts.

5<sup>ème</sup> acte :

Constat de l'indifférence de l'U.A. - tous organes confondus-, coup d'Etat en Mauritanie en 2008 parant au pire

6<sup>ème</sup> acte :

Désapprobation de l'U.A. du Coup d'Etat

7<sup>ème</sup> acte :

Missions de l'U.A. en Mauritanie pour étude des voies et moyens du retour à l'ordre constitutionnel.

8<sup>ème</sup> acte :

Précipitation unilatérale et délibérée de l'U.A. à châtier arbitrairement la Mauritanie.

Cette emphase est encore plus caractérisée à lire le 5<sup>ème</sup> point de cette décision New Yorkaise. 5<sup>ème</sup> point, qui trouve l'audace d'affirmer qu'il « réitère la légitimité de l'ordre constitutionnel représenté par les institutions démocratiquement élues », -dont les communales, omises à tort ou raison dans le texte en dépit d'être pourtant l'expression populaire primaire - au moment où l'esprit constant de cette décision dédaigne, tout simplement, l'avis exprimé, haut et fort, par la majorité des dépositaires dans ce Pays de la représentation de la légitimité constitutionnelle.

Expression d'avis pourtant manifeste et portée, autant que nécessaire, à la connaissance de tous les missionnaires de l'U.A. en Mauritanie.

Ceci est d'autant plus déplorable au constat que ce n'est que partant de cette méconnaissance volontaire et injustifiée de la qualité de ces dépositaires de la représentation de la légitimité constitutionnelle, que le Conseil s'est érigé, en première, le droit de se substituer au législateur mauritanien, lorsqu'au § 7 de sa légendaire décision-ci, il « déclare nulles et de nul effet toutes les mesures de nature constitutionnelle, institutionnelle et législative prises par les autorités militaires et découlant du coup d'Etat du 6 août 2008 ».

Par ailleurs, pour peu qu'on soit attentif au § 9 de cette décision, où il est mentionné que « le Conseil encourage le Président de la Commission à poursuivre les consultations avec l'ensemble des partenaires concernés, pour examiner avec eux les actions à entreprendre en vue du renforcement de la contribution de la communauté internationale à une sortie de crise en Mauritanie bénéficiant du soutien de toutes les parties.... », il s'en dégage une tergiversation dans le jugement de cet

honorables Conseil et partant, une perplexité, des fois où il s'agirait de son exécution.

Dés lors, faut-il considérer, la décision dans son caractère ferme et intraitable, qui part d'une situation de légalité et de stabilité, et est, ce faisant, autorisée à « exiger le retour inconditionnel dans ses fonctions du Président renversé avant le 6 octobre 2008, sous peine de sanctions et d'isolement de tous les mauritaniens au cas où les partenaires concernés ne répondraient pas positivement à cette exigence » (§ 6 de la décision) ?

Sinon faudrait-il considérer alors, cette décision dans son caractère maniable et conciliant, qui fait état d'une situation de crise liant de fait à d'incontournables partenaires, dont le Conseil en reconnaît tacitement l'effectivité, pour avoir retenu qu'il « encourage le Président de la Commission à poursuivre les consultations avec l'ensemble des partenaires concernés, pour examiner avec eux les actions à entreprendre en vue du renforcement de la contribution de la communauté internationale à une sortie de crise en Mauritanie bénéficiant du soutien de toutes les parties » (§ 9/3 de la décision) ?

Ainsi par cette tergiversation manifeste dans son jugement, le Conseil ne met-il pas dans une situation de parfaite incommodité, les partenaires nommément cités de l'U.A. ?

Ne leur a-t-il pas demandé instamment, « de considérer comme illégitimes et illégales toutes les actions et initiatives des auteurs du coup d'Etat destinées à faire échec à la restauration de l'ordre constitutionnel » (§ 8 de la décision) ?

Ne leur a-t-il pas demandé également et toujours dans le même contexte et à propos de la même affaire « de continuer à apporter leur appui total aux efforts qu'elle (U.A.) déploie en vue du retour à la légalité et d'une sortie de crise » de la Mauritanie. (§ 9 de la décision) ?

Au regard des événements, il s'est avéré que c'est le caractère maniable et conciliant qui est en train de prévaloir et de bon sens, il ne peut en être autrement. L'expression consensuelle des différents partenaires de l'U.A. à l'endroit de ce qui se passe en Mauritanie en est le meilleur gage. Témoignages on ne peut plus éloquentes et qui devaient, à la rigueur, être de nature à atténuer le réquisitoire de notre Conseil.

Voir 7

L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

Mensuel indépendant Visite site Web: [www.ongafe.org](http://www.ongafe.org) et [www.afe.mr](http://www.afe.mr) N° 36 mois d'octobre 2008

### Voilà ce que nous voulons et non ce que veut l'Union Africaine

A entendre les déclarations du Conseil de paix et de sécurité de l'U.A, on se croirait à la veille d'un procès qui ne cache pas ses armes : la force le chantage et la violence et à l'issue duquel tout ira bien en Mauritanie, dans le meilleur des mondes. Mais le comble de l'ironie c'est que certaines tendances politiques éclairées, croient sans hésiter que ceux qui n'ont pas pu assurer la fiabilité du scrutin tarabiscoté qui avait porté Sidi Ould Cheikh Abdallahi au pouvoir, peuvent l'imposer maintenant par la force. Nous pensons quant à nous que ceux qui échafaudent de tels plans allient l'ignorance au noviciat politique, car le Conseil en question n'en a ni la latitude ni les prérogatives au plans juridique moral et déontologique.

Ladite déclaration émanant de l'U.A est irrecevable pour deux raisons essentielles : les décisions du Conseil de Paix et de Sécurité, organe encore en rodage ne peuvent en aucun cas être imposées à une nation indépendante et souveraine ; l'unique reproche fait à la Direction émanant du Mouvement rectificatif du 6 Août est d'avoir traduit dans les faits la volonté de la majorité du peuple à travers les décisions de ses élus, ses maires et l'immense majorité de la société civile. En fait la majorité des Mauritaniens et non la

minorité qui pêche dans les eaux troubles hantés qu'ils sont par un utopique retour à une époque des plus sinistres qu'aie jamais connu le pays au cours de son histoire.

Démocratie aux relents haineux et au bout du compte minoritaire. Du reste une large opinion en Mauritanie et dans la perspective d'un retour définitif à la primauté des institutions démocratiques, optent pour le dialogue, voire le consensus et non l'entêtement et la violence, convaincus que c'est l'unique issue de sortie de cet imbroglio institutionnel et politique où le président déchu nous avait précipités. Mais la question cruciale est là, comment peut-on compter sur la pertinence d'initiatives non seulement ardues mais fort dangereuses pour l'unité d'une nation composite comme la notre et en définitive fatidiques pour la paix dans la sous région en raison des interactions sociales ethniques religieuses et économiques à l'échelle sous régionale.

Les émissaires de cette honorable institution, malgré les nuances de leurs mobiles avoués ou non semblent méconnaître ou ignorer les réalités de ce pays musulman à cent pour cent et dont les composantes ethniques ne sont pas promptes à répondre aux invitations malheureuses qui ont ensanglanté

le continent au sud du Sahara depuis voilà un demi siècle malgré les interventions soit disant opportunes, pertinentes et sans doute généreuses de ceux qui pleurent maintenant pour le retour à ce que vous savez !

Ce qui est regrettable c'est que le Conseil en question ne semble pas autonome puisqu'il ne tient compte ni des résultats de ses missionnaires ni de leurs déclarations. Peut-on donc compter dorénavant sur l'indépendance et la neutralité de l'Organisation et de ses instances.

Puis disons le clairement, cette démocratie instaurée en Mauritanie tant chantée par une certaine Europe via l'Amérique et relayée par des observateurs africains n'en était pas une. Les déclarations du chef du parti majoritaire, le RFD l'étayait et tout patriote honnête ne peut démentir cette réalité. Les partenaires qui se sont impliqués les U.S.A, LA France, Le Japon, l'Espagne, l'Union européenne et l'ONU via le PNUD avaient béni les résultats de ce scrutin malgré les irrégularités qui l'avaient entaché et semblaient dire et si on rêvait et si ces élections pouvaient aboutir à une pseudo démocratie évolutive au fond que perd on à gagner du temps et de l'argent. Le peuple à l'instar des partenaires et surtout des acteurs ayant un

poids réel ont acquiescé par réalisme par pragmatisme mais surtout pour éviter le pire : une éventuelle confrontation compromettante.

Mais que s'est il passé après 15 mois du règne sans partage du septuagénaire népotique qui agit sous la dictée d'une régence qui ne dit pas son nom oh, pardon ! Un pays mis à sac, un patrimoine cédé à l'ouguiya symbolique, un cortège présidentiel nuptial en perpétuelles randonnées stériles. Le paradoxe déconcertant est que c'est ce que semble vouloir l'Afrique et nos partenaires privilégiés.

Une large opinion est déconcertée par la position des partenaires des bailleurs en fait, c'est qu'apparemment nous n'avons pas besoin de manger ni d'apprendre, ni de nous soigner. Et nos richesses dussent-elles s'atomiser n'inquiète personne, l'essentiel c'est la démocratie édulcorée maintenant, ironie du sort made in Africa. De celle-là ? Que nenni ! Nous n'avons besoin que de démocratie, la notre, taillée sur mesure et précisément pas celle là que cajole la cour de SIDIOCA qui nous rappelle une année et demie de forfaitures de gabegie et de frasques. Mais le malheur est que le spectacle à l'allure d'ombres chinoises avait ensorcelé certains. Qu'ils meurent de chagrin.



L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

Mensuel indépendant Visite site Web: [www.ongafe.org](http://www.ongafe.org) et [www.afe.mr](http://www.afe.mr) N° 36 mois d'octobre 2008

## Un conseil au Conseil

Aussi en raison du verdict rendu à défaut et au considérant du § 10 de la décision, qui veut que « le Conseil reste saisi de la question » - qui apparemment est plutôt une question interrogative -, sont à noter, en lieux et dates, les déclarations faites au sujet de la situation actuelle en Mauritanie, au nom des Institutions et Etats suivants par la voix de leurs auteurs nommément désignés en infra :

### Organisation des Nations Unies

Nouakchott, le 26 août 2008

M. Said Djinnit, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué : « C'est ma deuxième visite à Nouakchott depuis les événements.

Je viens d'être reçu par le président du Haut Conseil d'Etat avec lequel je me suis entretenu de la situation qui prévaut. Il m'a informé de l'évolution de la situation. Évidemment, j'ai porté à sa connaissance la position des Nations Unies ».

Il a ajouté qu'au cours de cette audience, il a été question « de ce qui est à envisager pour le retour à l'ordre constitutionnel, conformément à ce qui est demandé par le Conseil de sécurité et la Communauté internationale ».

Genève, le 16 septembre 2008

Mme Navanethem Pillay, Haut Commissaire de l'ONU aux Droits de l'Homme a déclaré être « satisfaite de la volonté des nouvelles autorités mauritaniennes, tant en ce qui concerne la promotion et la préservation des droits de l'homme et qu'en ce qui concerne les engagements internationaux ».

Elle a exprimé également « son désir de renforcer les liens de coopération unissant la Mauritanie au Haut Commissariat, et qu'il est question de l'ouverture d'un bureau régional du Haut Commissariat en Mauritanie ».

### Ligue des États Arabes

Le Caire, le 18 septembre 2008

M. Amr Moussa, Secrétaire Général de la Ligue Arabe a déclaré, ce qui suit :

« La situation en Mauritanie est normale et elle évolue vers la rectification et le parlement, les partis politiques et les organisations de la société civile s'adonnent à leur activités de façon ordinaire ».

Il a ajouté que « le Général Mohamed Ould Abdel Aziz, Président du haut Conseil d'Etat, Chef de l'Etat a précisé au Secrétaire Général Adjoint, l'Ambassadeur Ben Héli que chacun s'exprime librement, que les libertés sont garanties, que le parlement n'a pas été dissous et que les préparatifs pour l'élection présidentielle vont bon train ». Il a également précisé que « La ligue Arabe et l'Organisation des Nations Unies voient plus de chance pour un traitement positif de ce qui se passe en Mauritanie ».

### Union Européenne

Strasbourg, le 4 septembre 2008

Dans une résolution adoptée ce jour, le Parlement européen a demandé : « que le peuple mauritanien, déjà particulièrement touché par les crises économique et alimentaire, ne soit pas pris en otage par la crise actuelle ».

Il a aussi considéré « qu'un débat franc et sincère entre les principales forces politiques doit déterminer les voies et les formes constitutionnelles nécessaires pour mettre

fin à la crise ».

Le Parlement européen a en outre rappelé que « plus des deux tiers des membres du Parlement de la Mauritanie ont signé une déclaration de soutien en faveur du mouvement de rectification, intervenu le 6 août dernier, et qu'au mois de juin, le pouvoir législatif a adopté une motion de confiance invitant instamment l'ex-Président de la république à remanier son gouvernement ».

Il a considéré que « les décisions concernant l'avenir politique, économique et social de la Mauritanie appartiennent aux seuls représentants élus du peuple et que la démocratie implique un équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, bénéficiant tous deux de la légitimité électorale ». Pour lui, « le coup d'Etat intervient dans un contexte économique et social dégradé, et le développement est le meilleur gage de réussite de la démocratie ».

Dans sa résolution, le Parlement européen a en outre considéré que « la suspension par la Banque mondiale d'une aide de 175 millions de dollars en faveur de la Mauritanie affectera quelques 17 projets nationaux ainsi que la participation de la Mauritanie à des projets régionaux de la Banque mondiale, notamment en matière de développement rural, de santé, d'éducation, d'infrastructures et de construction de routes ».

Ce Parlement a demandé « qu'il soit mis un terme aux tensions politiques actuelles en Mauritanie dans le cadre institutionnel mis en place à l'issue de la phase de transition vers la démocratie et que l'ordre constitutionnel et civil soit rétabli dans les meilleurs délais ».

Le Parlement a, dans ce cadre, demandé « aux forces militaires au pouvoir de s'engager sans délai sur un calendrier de restauration des institutions démocratiques, prévoyant la formation d'un gouvernement de transition en concertation avec l'ensemble des forces politiques », et a exprimé son soutien « aux efforts de l'U.A. en faveur d'une solution de la crise par la voie de la raison ». Il a demandé « le plein respect de la légalité constitutionnelle des pouvoirs du Président et du Parlement, ce qui implique que les mécanismes de cohabitation entre le Président et le Parlement et d'équilibre entre le pouvoir exécutif et le législatif soient réglés dans le respect et dans le cadre de la Constitution, dont les modifications pour assurer une plus grande stabilité ne peuvent intervenir que conformément aux dispositions de celle-ci, après un large débat regroupant toutes les forces politiques ». Il a également demandé à la Commission européenne « d'entreprendre un dialogue politique, conformément à l'article 8 de l'accord de Cotonou, en vue de restaurer la légalité constitutionnelle et d'informer le Parlement du résultat de ce dialogue ».

Le Parlement a invité « instamment la Présidence du Conseil de l'U.E. à continuer à suivre de près la situation politique en Mauritanie, en étroite collaboration avec l'Union africaine ».

Il a demandé « d'envoyer au plus vite une délégation de parlementaires en Mauritanie qui rencontreraient leurs homologues et proposeraient une aide pour sortir de la crise ».

### Royaume du Maroc

Casablanca, le 15 septembre 2008

S.M. le Roi Mohammed VI, Roi du Maroc, au sujet de la Mauritanie, a émis le vif souhait que le projet de « Feuille de Route » de la transition envisagée puisse conduire au retour, dans des délais appropriés et selon un calendrier déterminé, à une vie constitutionnelle normale en Mauritanie.

### République du Sénégal

Paris, le 10 septembre 2008

Me Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, parlant de la Mauritanie, a déclaré que « Le Haut Conseil d'Etat est sur la bonne voie pour organiser des élections libres et démocratiques qui permettront aux mauritaniens de choisir leurs dirigeants ».

Me Wade a ajouté « le Général Mohamed Ould Abdel Aziz m'a dit qu'il allait rapidement organiser des élections. Il est dans cette voie, c'est pour ça que je suis optimiste quant à l'évolution de la Mauritanie ».

Le Chef de l'Etat Sénégalais a expliqué qu'il est « contre les coups d'Etat, bien entendu, mais que malheureusement en politique, les erreurs il faut les payer ».

Il a considéré dans ce cadre que l'ex-Président de la République « a commis un certain nombre d'erreurs. La plus grave était de vouloir dégager d'un seul coup tous les chefs militaires, les chefs de la police, de la garde présidentielle ».

Me Wade a également exprimé son opposition à d'éventuelles sanctions contre la Mauritanie en soulignant que « les sanctions, ça touche les peuples, ça ne touche pas les gens qui sont en fonction ». **Etat du Qatar, Jamahiriya de Libye et République du Soudan**

Nouakchott, le 24 septembre 2008

Le Ministre des Affaires Étrangères Mauritanien reçoit de ses homologues de Qatar, de la Libye et du Soudan, des messages de fraternité, exprimant tout un chacun, la volonté de ces ministres de développer les relations entre la Mauritanie et leurs pays respectifs, tant au service de leurs intérêts communs, qu'au service des intérêts de l'Unité Arabe.

Il se dégage de tout ce qui a été avancé à son sujet, que la Communauté internationale, loin de partager le caractère coercitif et insoucieux de la fameuse décision, attend de notre U.A. la gestion de la situation en Mauritanie avec beaucoup de circonspection. Mieux, il s'entend nettement de l'expression de cette communauté - dont l'U.A. -, en dépit des différentes formulations, qu'en se rendant à l'évidence, l'on ne peut point réfuter l'approbation de ce changement par la quasi-totalité des mauritaniens. Ce à quoi d'ailleurs l'U.A. - tous organes confondus y compris le Conseil de Paix et de Sécurité -, est particulièrement tenue aux termes de la déclaration officielle, citée plus haut, du Commissaire à la Paix et à la Sécurité au sein de cette Union. Déclaration dans laquelle il reconnaît que « la responsabilité du façonnement de l'avenir revient aux mauritaniens eux-mêmes ».

Et à en revenir à l'attachement, tant des Institutions Internationales que des États, tel que détaillé en supra, à renforcer leurs relations bilatérales avec cette Mauritanie dans sa situation actuelle, loin s'en faut donc pour penser à un discrédit des autorités actuellement en place dans ce pays.

Devant la convergence des avis de la Communauté Internationale sur l'impérieuse nécessité d'une restauration de la légalité constitutionnelle en Mauritanie moyennant les voies les plus pertinentes, il s'impose, tout au moins, à toutes les bonnes intentions animées de l'intention de bien vouloir prêter main forte à la désobstruction dans ce Pays, de composer avec la réalité du fait accompli ; entendu que tout autre approche ne saurait être que négativement illusoire. Négativement illusoire, du moment où, sans être érudit, on est présumé savoir que toute action menée dans ce sens en méconnaissance de la réalité objective de ce changement intervenu en Mauritanie, ne pourra donner lieu qu'à une amplification peu souhaitable de la situation.

Finalité que tout esprit épris de quiétude ne peut chercher qu'à éviter, notamment s'il s'agit d'une institution internationale à laquelle incombe, à l'échelle de notre Continent, la lourde et combien délicate responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité ; en l'occurrence, le Conseil de Paix de Sécurité de l'Union Africaine.

Ce de quoi, notre Conseil, en décidant de la manière-ci, s'applique, hélas, à nous faire admettre qu'il s'en est entièrement dévié.

La déviation de ce Conseil de sa raison d'être est d'autant plus inexplicable, qu'inexpliquée, lorsqu'on se rend compte de son acharnement à contraindre cette Mauritanie à se remettre d'elle-même en une situation des moins enviables, sous peine de lui causer « sanctions et isolation ».

En mettant un peu d'eau dans son dolo, notre Conseil s'apercevra, qu'en cherchant à causer des sanctions à cette Mauritanie, - aura-t-il ou non gain de cause ? - ce ne seront point les décideurs de ce Pays qui s'en sentiront, mais plutôt et à tort, les habitants de la Mauritanie. Et ce n'est donc pas par hasard, qu'aussi bien Me Wade, le Président du Sénégal, que le Parlement Européen, s'accordent à partager cet avis.

D'ailleurs de simple bon sens, comment peut-on faire répondre la calèche du cocher ? Au su de ce dont ce Conseil est capable et au vu des déplorables foyers réels de tension qui jonchent négativement l'Afrique, en Angola, au Burundi, au Congo, en Erythrée, en Ethiopie, en Guinée Conakry, au Liberia, au Nigeria, en Ouganda, au Rwanda, en Sierra Leone, au Sahara Occidental, en Somalie, au Soudan, au Zimbabwe, et on en passe, il n'est point admissible que notre Conseil, qui a ainsi assez de fonio dans la calebasse, puisse s'octroyer le caprice de s'acharner, à plein temps et à pleine capacité, à compliquer la vie, déjà très compliquée, à la Mauritanie.

De tout ce qui précède, l'on ne peut conclure résolument que sur un conseil à ce Conseil, en lui disant, qu'en toutes ses décisions, il doit avoir pied sur terre, et naturellement sur une terre africaine, faute de voir ces décisions irrecevables, telle la dernière en date 22 septembre 2008, et de savoir sa 151<sup>ème</sup> réunion nulle et de nul effet.

Nouakchott, le 28 septembre 2008

Ded Ould Ahmed BAZEID

Tél. 230 34 99 et 630 34 99

L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

Mensuel indépendant Visite site Web: [www.ongafe.org](http://www.ongafe.org) et [www.afe.mr](http://www.afe.mr) N° 36 mois d'octobre 2008

## Annonces

## Annonces

## Annonces

### Démarrage d'un Projet Pilote de Restauration des terres Dégradées servant de Biotope à la biodiversité des Zones Arides

**SGP Grant Projet : MAU/SGP/OP4/CORE/08/10**

**Nom de l'ONG bénéficiaire : Agir En Faveur de l'Environnement (ONG-AFE) Titre du projet de l'ONG locale : Projet Pilote de Restauration de terres Dégradées de Bénichab Idouni servant de Biotope à la biodiversité des Zones Arides. Ce projet est en cours d'exécution**

**Une pépinière composée de diverses plantes environs 110 000 :**

-Panupanicum	Merkebe	en	Hassaniya
-Lepetadenia	Titareque	en	Hassaniya
-Acacia-Radiana	Talhe	en	Hassaniya
-Flava :	Tematte	en	Hassaniya
-Jujubier	Nebegue	en	Hassaniya
- Autres plantes.			

C'est un site pilote pour le reboisement et la lutte contre la désertification et formation et encadrement des populations.



### Le ministre des mines en visite à l'Inchiri



Le ministre des mines et de l'industrie a exhorté mardi après midi la société Taziast Mauritanie Ltd SA à respecter tous les engagements pris dans le cadre du code minier. Il a réaffirmé aussi la nécessité pour elle, d'accorder davantage d'importance à l'aspect environnement dans l'extraction minière. Le ministre a fait une telle déclaration lors d'une visite d'information et de prise de contact qu'il a effectuée ce jour à la société dans la wilaya de l'Inchiri. Au cours de cette visite, le ministre a écouté les explications données par les responsables de la société sur la marche du travail. M. Brendan Pidcock, directeur de la mine de Taziast a souligné que la société produit actuellement 110000 onces d'or annuellement, un seuil qu'elle compte relever à 180000 onces après l'extension de l'entreprise prévue d'ici mars 2009. Le directeur de la mine a noté que les réserves de la société aptes à être exploitées atteignent 1,65 millions



d'onces, et qu'elle offre 365 opportunités d'emploi permanent et 49 non permanents aux étrangers en plus de 250 opportunités non permanentes. Il a indiqué que la société garantit l'approvisionnement en eau potable des villages environnants à travers 65 km de conduites à partir de Ouad Chebka. Le ministre de l'industrie et des mines a visité également la société australienne Sphere Investment qui fait de la prospection du fer dans la localité de Lebtheiniya en Inchiri et s'est enquis de la marche du travail cette zone. M. Schalk Van Der Merwe, ingénieur principal de ladite société, chargé des opérations a indiqué que les résultats des prospections sont positifs et seront annoncés à la fin de l'année en cours

deux séances de travail avec les travailleurs de Taziast et de Sphere au cours desquelles il a réaffirmé que sa visite s'inscrit dans le cadre des contacts directs avec les sociétés opérant dans le secteur minier. Il a appelé les employés des deux sociétés à travailler côte à côte avec le ministère de tutelle et à s'engager à la transparence et au respect des termes des contrats de travail les liant relevant l'importance du cadre juridique de l'investissement en Mauritanie. Le ministre était accompagné lors de cette visite par une délégation de techniciens du ministère de l'industrie et des mines et des représentants des ministères des finances et de l'environnement soulignant au passage qu'elle compte créer une

Sphere participe au projet minier d'El Aouja en collaboration avec la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM). Le ministre avait tenu deux séances de travail avec les travailleurs de Taziast et de Sphere au cours desquelles il a réaffirmé que sa visite s'inscrit dans le cadre des contacts directs avec les sociétés opérant dans le secteur minier. Il a appelé les employés des deux sociétés à travailler côte à côte avec le ministère de tutelle et à s'engager à la transparence et au respect des termes des contrats de travail les liant relevant l'importance du cadre juridique de l'investissement en Mauritanie. Le ministre était accompagné lors de cette visite par une délégation de techniciens du ministère de l'industrie et des mines et des représentants des ministères des finances et de l'environnement soulignant au passage qu'elle compte créer une

école des ingénieurs en plus d'autres actions au plan social. M. Pidcock a fait remarquer que les opérations de prospection entreprises par Taziast montrent que la durée de vie de la mine va dépasser les prévisions actuelles car les formations géologiques dans la zone connaissent une intense activité ce qui est de nature à créer un pôle de développement dans cette zone. Rappelons que Taziast Mauritanie Ltd SA appartient à la société canadienne Red Back Mining Inc.

A rappeler que la société Sphere-investissement opère et explore depuis 2006 dans la zone sans rendre le moindre compte aux autorités locales surtout le maire de la commune de Bennichab.

## CHEMSIYAT

Directeur de Publication

Ahmed Vall o/ Boumouzouna

Rédacteur en chef

Abidine ould Cheikh

Rédacteur en chef adjoint

Fatimetou m/ Sid'Ahmed

Comité de rédaction

Elhacen o/ Cheikh

Ahmedi o/ Zeidane

Nibghouha Bâ

Lebatt o/ M'barec

Siège

Ksar ancien lot 564

Tel : 63034 50 /64555 47Fax : 525 59 25BP : 1732

Nouakchott

Maquette  
Boydiye2TirageImprimerie  
El Menar

Faites lirez votre mensuel d'informations environnementales et générales de la Mauritanie

L'ONG AFE: l'environnement est l'affaire de tous. L'AFE est une ONG nationale spécialisée dans l'environnement et la société civile en Mauritanie

Mensuel indépendant Visite site Web: [www.ongafe.org](http://www.ongafe.org) et [www.afe.mr](http://www.afe.mr) N° 36 mois d'octobre 2008